

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 10 SEPTEMBRE 2014**

Date de convocation : le 3 septembre 2014

Le mercredi 10 septembre 2014 à 18 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) **ETAIENT PRESENTS**

A) *les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON
Franck RONZE

Mairie des VILLETES
Marc PREBET
Thierry VACHER

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET
Didier ROUCHOUSE

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOL
Marc MILLION

Mairie D'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Alain MARQUET
Michel ROBIN
Michel BES
Gilbert SOULIER
René BEAU

B) *Participaient également à la réunion*

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Marlène PETIT Secrétaire

Éric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) **ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie de BAS EN BASSET
Florent SABY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Iwan MAYET

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. SABY de Bas en Basset et M. MAYET du SIAEP du Haut-Forez, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 10 juin dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Monsieur Dominique FREYSSENET souhaite faire une mise au point suite aux propos qui ont été retranscrits à son égard dans la presse. Il tient à préciser que les travaux de traversée de la Loire ont été décidés par le comité syndical et non par l'ancienne présidente du syndicat. La décision a été prise à l'unanimité et il indique également qu'en aucun cas, il ne voulait incriminer l'ancienne Présidente.

Aucune autre observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 13 votants.

Monsieur Alain MARQUET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des décisions prises depuis le dernier comité syndical du SYMPAE.

- Décision n° 2014-01 – Prestation de réparation d'une fuite d'eau sur forage dirigé en berge rive gauche – Titulaire SAS SOGEA - 36 692 € HT.
- Décision n° 2014-02 – Prestation de réparation d'une fuite d'eau sur forage dirigé par gainage sur 170 ml – Titulaire SANIVAR AG - 44 800 € HT.

-=-=-=-

I. **PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2013, DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Monsieur Olivier DUBOEUF, secrétaire du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau présente aux membres du Comité Syndical le rapport retraçant l'activité de l'établissement en 2013.

Il rappelle que pour gérer ses ouvrages, le S.Y.M.P.A.E. a adhéré au Syndicat des Eaux Loire-Lignon, désigné S.E.L.L., le 15 décembre 2008, syndicat mixte fermé à la carte, qui a pour objets, d'une part, la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable et d'autre part, le service public d'assainissement non collectif ou SPANC.

Le personnel affecté à la gestion technique des équipements du SYMPAE est désormais composé de trois personnes :

- 1 technicien chimiste responsable du fonctionnement de l'UTEP
- 2 électromécaniciens

Il est à noter que l'achat d'eau brute a augmenté de 140 032 m3 par rapport à l'année 2012. Le coût d'achat d'eau brute a progressé de 2.26% au 1^{er} trimestre et de 2% au 2nd trimestre pour s'établir à 12.69 cts/m3.

Les pertes liées au process sont de 15.74 % du volume d'eau acheté en 2013 du fait de la fuite sur la conduite d'interconnexion en traversée de la Loire au lieu-dit la Roche.

Les analyses sont conformes. Il est cependant à signaler un dépassement de la référence de qualité sur le carbone organique total (COT > 2 mg/l). Ce paramètre est difficile à réguler et ceci dès la mise en service de l'UTEP.

La situation financière de l'exploitant est saine.

La contribution des collectivités membres a progressé de 12.15% pour couvrir le besoin de financement lié à la 2nde ressource.

Le montant des investissements en 2013 est de 1 126 562 € HT. Les subventions ont été versées à hauteur de 1 201 966 € HT, principalement les acomptes de la ressource de secours Loire.

Les nouveaux travaux ont consisté principalement en :

- la réalisation du pompage en fleuve Loire à Confolent par une installation fixe de pompage exhaure.
- Travaux de pérennisation du fonctionnement de l'UTEP au réservoir de la Borie
- Jonction conduite forcée du Lignon pour la liaison avec Aurec-sur-Loire

La dette syndicale s'établit au 31/12/13 à 6 081 194 €.

Le programme des travaux depuis 2008 (UTEP, conduite du Puits du Vert et secours Loire, liaison Aurec) s'élève à 11 362 800 euros.

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

II. UTILISATION DU SECOURS LOIRE PAR UNE COLLECTIVITE EXTERNE

Monsieur le Président indique que lors du comité syndical précédent, il avait été envisagé d'exiger l'adhésion au syndicat sur la compétence « secours Loire » en cas de 2nde sollicitation du secours. Après avoir pris contact avec les services de la sous-préfecture, il n'est pas possible d'exiger à une collectivité d'adhérer au syndicat car le principe de libre administration d'une collectivité serait violé.

Il pense qu'une réflexion doit être menée prochainement.

III. POINT SUR LA CONDUITE DU PUIITS DU VERT (HISTORIQUE FUITE, CONSEQUENCES FINANCIERES)

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'ils ont pris part de l'historique mentionné dans la note de synthèse joint à la convocation.

Il ajoute qu'une 4^{ème} intervention de l'entreprise SANIVAR doit avoir lieu le 23 septembre prochain.

Monsieur Marc PREBET ajoute qu'il avait signalé un risque de non tenue de la chaussette auprès de Monsieur le Président ainsi qu'aux agents qui ont réalisé les travaux.

Monsieur le Président explique que la facture a été réglée partiellement à la société SANIVAR, uniquement le matériel installé (la chaussette).

Arrivée de Monsieur Marc MILLION à 18 h 35.

Monsieur Olivier DUBOEUF dit qu'une simulation du préjudice a été réalisée, préjudice qui est estimé à environ 26 000 € sur une année pleine.

Monsieur le Président précise que les essais de pression seront réalisés en présence de la société SANIVAR.

Monsieur Alain MARQUET précise que cet incident a été provoqué du fait que le terrain est argileux et très glissant. Il demande également quelles sont les garanties sur cette nouvelle technique.

Monsieur le Président répond que le but de cette manœuvre est de réparer la conduite. Il pense que l'entreprise a fait une proposition sans trop avoir étudié le marché mais il faut également étudier une autre solution afin d'éviter de rencontrer ce problème une nouvelle fois. Nous avons fait appel à M. REYNAUD du cabinet BE-IE pour qu'il étudie une autre ressource de secours en cas d'indisponibilité de la conduite du puits du Vert. Deux solutions de secours seront présentées lors de cette séance.

Monsieur le Président informe également que les travaux de réparation de la fuite Loire située au lieu-dit « La Roche » en rive gauche rendent nécessaire le passage d'engins de travaux sur les parcelles AX 123, 124, 125 et AX 165 exploités par M. Jean PETIOT.

Cet exploitant, bien qu'indemnisé par l'entreprise SOGEA à hauteur de 600 € demande une indemnité supplémentaire au Syndicat. Celle-ci pourrait être calquée sur celle versée en 2010 lors de la pose de la conduite.

Monsieur le Président propose de verser une indemnité pour perte de culture à l'exploitant, fixée à 0,15 €/m² soit 90 € (600m²).

Il invite l'assemblée à se prononcer pour le versement de cette indemnité en raison du préjudice subit pour la perte de culture à hauteur de 90 €.

Le comité syndical accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean REYNAUD, du cabinet BE-IE afin de présenter les deux solutions envisageables en cas d'indisponibilité de la conduite du Puits du Vert.

Monsieur Reynaud fait part à l'assemblée qu'une conduite a été posée en attente il y a 17 ans. Il serait intéressant d'effectuer un test de pression pour connaître la pression nominale de ces canalisations. Il ajoute que sur une courte longueur, la pression nominale peut être de 15 bars ce qui gênerait en rien son bon fonctionnement. Cette canalisation de diamètre de 250, lisse, n'afflue en aucun cas le diamètre de pose du fourreau.

Départ de Monsieur Dominique FREYSSENET à 18 h 55.

Il ajoute que le dispositif de l'entreprise ROBINET est breveté, ces canalisations sont assemblées en usine. Pour sortir les canalisations, il faut les dégager, cependant celles-ci se trouvent en dessous de la Loire sous du terrain de type « carrière ».

Monsieur Alain MARQUET explique qu'il est important que ce dispositif de secours fonctionne pour alimenter en eau le SIAEP du Haut Forez

Monsieur Jean REYNAUD pense que d'un point de vue technique, l'accès à cette canalisation est facile, elle doit se situer approximativement à 3,5 mètres du côté de l'Ance et à 15 mètres du côté camping. La jonction entre les deux ne poserait pas trop de problème. Cependant, cette canalisation est enterrée du côté de l'Ance sur une zone de gravière importante ce qui nécessiterait le déplacement d'engins spéciaux.

Monsieur le Président explique qu'un devis a été demandé à l'entreprise SADE pour réaliser un test de pression sur cette canalisation. Le devis s'élève à la somme de 6 480 € TTC. Il pense qu'il est souhaitable de réaliser ce test, de plus les engins de chantier sont actuellement sur le terrain, pas de surcoût de déplacement de chantier. Il s'interroge sur l'existence de puits de chaque côté de la canalisation.

Monsieur Jean REYNAUD répond qu'il n'y a pas de galerie de visite, seulement un regard qui est situé à 3 mètres de profondeur.

Monsieur Gilbert SOULIER trouve qu'il est intéressant de réaliser ces tests de pression rapidement.

Monsieur Jean PRORIOL demande où en est la procédure par rapport à la fuite du puits du vert, et si indemnités de retard pourront être sollicitées.

Monsieur Olivier DUBOEUF explique que du fait de la passation de ce contrat en procédure dite « d'urgence », il n'y avait aucun délai mentionné pour réaliser la dite réparation.

Monsieur Marc PREBET demande dans quel délai l'entreprise SADE peut réaliser les tests de pression.

Monsieur le Président répond que l'entreprise SADE peut réaliser ces tests de mise en pression dans un délai deux semaines après acceptation du devis.

Monsieur REYNAUD ajoute que cette canalisation a été testée à 35 bars lors des essais de fin de travaux, mais tout d'abord il faut savoir si ces essais sont concluants pour étudier davantage cette solution de secours.

Départ de M. Jean REYNAUD à 19 h 30.

POINT SUR LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BAS EN BASSET A PARTIR DU PIQUAGE SUR LA CONDUITE D'INTERCONNEXION DITE DU PUIS DU VERT, AU LIEU-DIT LA ROCHE.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les essais de compactage à la plaque devraient débiter d'ici la fin de la semaine.

Monsieur Olivier DUBOEUF ajoute qu'une dérogation a été accordée par l'Agence de l'Eau Loire Lignon pour démarrer les travaux. 50 % de l'avance remboursable soit la somme de 78 000 € devrait nous parvenir d'ici début novembre.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean PROPRIOL souhaite savoir si la station de pompage de Pont-de-Lignon fonctionne régulièrement.

Monsieur Éric CHEVALIER lui précise que des essais sont réalisés tous les 15 jours sur 12 heures, le système fonctionne puis une vidange est effectuée dans la lagune de la station, environ 500 m³ d'eau. Si on veut procéder à plus d'essais, il nous faut l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 19 novembre 2014 à 18 h 00

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19H45.

Le Président,

Gilles LAURANSON

